



Accédez au texte intégral: [10.1787/tax_wages-2018-en](https://doi.org/10.1787/tax_wages-2018-en)

Les impôts sur les salaires 2018

Résumé en français

Dans les pays de l'OCDE, l'impôt sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale représentent un peu plus d'un quart du salaire brut pour le salarié moyen, un ratio resté relativement stable durant les deux dernières décennies. En moyenne, le taux moyen net d'imposition des personnes physiques (TMNIPP), qui correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et des cotisations de sécurité sociale (CSS) payés par les salariés, diminuée des prestations en espèces, était égal à 25.5 % du salaire brut des travailleurs célibataires rémunérés au salaire moyen dans les pays de l'OCDE en 2017. La Belgique, avec 40.5%, présentait le taux le plus élevé, le Danemark et l'Allemagne étant les deux seuls autres pays affichant des taux supérieurs à 35%. Les taux les plus faibles étaient relevés au Chili (7 %) et au Mexique (11.2 %), la Corée étant le troisième pays dont le taux était inférieur à 15 %.

Entre 2016 et 2017, le TMNIPP a progressé dans 20 pays, diminué dans 13 autres, et est resté inchangé dans deux pays (le Chili et la Hongrie). Si les variations observées s'expliquent le plus souvent par des modifications apportées à l'IRPP, il apparaît qu'un pays seulement a augmenté le taux légal de cette imposition (les Pays-Bas). Dans la plupart des cas, l'alourdissement de l'IRPP résulte d'une augmentation de la part des revenus soumis à l'imposition, elle-même due à une baisse du montant des abattements fiscaux et crédits d'impôt par rapport aux revenus. Au Canada, la diminution des CSS a également joué un rôle important dans la baisse du TMNIPP.

Une étude spéciale est consacrée aux effets du système d'imposition sur le revenu disponible des ménages avec enfants. En moyenne dans l'OCDE, les ménages avec enfants sont soumis à un TMNIPP inférieur à celui appliqué aux ménages de la même catégorie qui n'ont pas d'enfant, sachant que, pour les niveaux de rémunération moins élevés, l'écart est considérablement plus marqué dans le cas des travailleurs célibataires. Ce constat se vérifie dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE : en 2016, les familles avec enfants et deux apporteurs de revenu bénéficiaient de TMNIPP inférieurs à ceux appliqués aux ménages sans enfant de la même catégorie dans 31 pays, et, dans le cas des travailleurs célibataires rémunérés aux deux tiers du salaire moyen, 34 pays appliquaient un taux inférieur aux travailleurs ayant des enfants. Les écarts entre les TMNIPP s'expliquent pour l'essentiel par les prestations en espèces plus élevées qui sont versées aux ménages avec enfants. Dans de nombreux pays, ces prestations sont complétées par des réductions de l'IRPP liées à l'imposition conjointe ou à des abattements fiscaux et des crédits d'impôt plus élevés réservés aux familles avec enfants.

La prise en compte des coûts et impôts versés par l'employeur permet de calculer le taux effectif d'imposition des coûts du travail pour le salarié moyen, ou coin fiscal, qui était égal à 35.9 % en 2017 dans l'OCDE, soit une légère baisse par rapport à l'année précédente. Le coin fiscal mesure l'écart entre le coût du travail pour l'employeur et le salaire net correspondant perçu par le salarié. Il correspond à la somme de tous les impôts sur le revenu des personnes physiques et des cotisations de sécurité sociale payés par les salariés et les employeurs, diminuée des prestations en espèces, et est exprimé en pourcentage du coût total du travail pour l'employeur.

Si la moyenne des pays de l'OCDE n'a enregistré en 2017 qu'une diminution mineure, de 0.1 point de pourcentage, le coin fiscal pour le salarié moyen s'est alourdi dans 18 des pays de l'OCDE par rapport à

2016, tandis qu'il a reculé dans 16 pays. Dans trois cas, les baisses ont été significatives : en Hongrie (-2.10 points de pourcentage), au Luxembourg (-1.76 point de pourcentage) et en Finlande (-1.18 point de pourcentage). Aucun pays n'affichait de hausse supérieure à un point de pourcentage.

Principales conclusions

Dans la zone OCDE, le TMNIPP était de 25.5 % en 2017 (niveau inchangé par rapport à 2016)

- En 2017, c'est en Belgique (40.5 %), en Allemagne (39.9 %), et au Danemark (35.8 %) que l'on a recensé les TMNIPP les plus élevés pour les travailleurs célibataires sans enfant rémunérés au salaire moyen. Les TMNIPP les plus faibles ont été mesurés au Chili (7 %), au Mexique (11.2 %) et en Corée (14.5 %).
- Entre 2016 et 2017, le TMNIPP a augmenté dans 20 pays sur 35, a diminué dans 13 autres, et est resté inchangé au Chili et en Hongrie.

Le TMNIPP pour les ménages à revenu unique avec enfants était égal à 14.0 % en 2017

- En 2017, le TMNIPP le plus élevé pour les familles comptant deux enfants et un seul apporteur de revenu rémunéré au salaire moyen était observé en Turquie (25.9 %). Un autre pays seulement présentait un taux supérieur à 25 %, le Danemark (25.3 %). Les TMNIPP les plus faibles étaient recensés en République tchèque (0.7 %), ainsi qu'au Canada et en Irlande (1.2 %). On observait un taux négatif en Pologne (-4.8 %), pays dans lequel les prestations en espèces ont dépassé le montant total de l'IRPP et des CSS payés par les salariés.
- Entre 2016 et 2017, le TMNIPP pour cette catégorie de ménage a augmenté dans 25 pays, diminué dans 9 et est resté inchangé dans un pays (le Chili). Les hausses les plus marquées ont été constatées en Irlande (2.88 points de pourcentage) et en Australie (2.90 points de pourcentage). À l'inverse, les baisses les plus significatives étaient affichées par le Luxembourg (1.03 point de pourcentage) et la Pologne (5.06 points de pourcentage). La moyenne de l'OCDE a augmenté de 0.23 point de pourcentage.

Le coin fiscal moyen des pays de l'OCDE a reculé entre 2016 et 2017

- Dans les pays de l'OCDE, le taux moyen de l'IRPP et des CSS payés par les salariés et les employeurs sur les revenus du travail était de 35.9 % en 2017, soit une baisse de 0.13 point de pourcentage.
- En 2017, c'est en Belgique (53.7 %), en Allemagne (49.7 %), en Italie (47.7 %), en France (47.6 %) et en Autriche (47.4 %) que l'on a observé les coins fiscaux moyens les plus élevés pour les travailleurs célibataires sans enfant rémunérés au salaire moyen dans leur pays. Les coins fiscaux les plus faibles ont été enregistrés au Chili (7 %), en Nouvelle-Zélande (18.1 %) et au Mexique (20.4 %).
- Entre 2016 et 2017, le coin fiscal s'est accru dans 18 pays sur 35, a diminué dans 16 autres, et est resté inchangé au Chili.

Le coin fiscal moyen pour les familles avec enfants était égal à 26.1 % en 2017

- Le coin fiscal le plus élevé pour les familles comptant deux enfants et un apporteur de revenu rémunéré au salaire moyen était recensé en France (39.4 %) en 2017. La Belgique, la Finlande, la Grèce, l'Italie et la Suède enregistraient des coins fiscaux compris entre 38 % et 39 %. C'est en Nouvelle-Zélande que le coin fiscal était le plus faible pour ces ménages (6.4 %), suivie du Chili (7.0 %) et de la Suisse (9.1 %).
- Entre 2016 et 2017, la plus forte progression du coin fiscal pour cette catégorie de ménages a été observée en Australie (2.74 points de pourcentage), en Irlande (2.60 points de pourcentage) et en Lettonie (1.06 point de pourcentage). Les baisses les plus importantes ont été constatées en Pologne (4.35 points de pourcentage) et en Hongrie (3.05 points de pourcentage).
- Dans tous les pays de l'OCDE, le coin fiscal est plus faible pour les ménages avec enfants à revenu unique que pour les célibataires sans enfant, hormis au Mexique et au Chili où les taux sont identiques pour ces deux types de ménages. Les écarts mesurés représentent plus de 15 % du coût du travail en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Hongrie, en Irlande, au Luxembourg, en République tchèque et en Slovaquie.

© OCDE

La reproduction de ce résumé est autorisée à condition que la mention OCDE et le titre original de la publication soient mentionnés.

Les résumés multilingues sont des extraits traduits de publications de l'OCDE parues à l'origine en anglais et en français.



Retrouvez le texte complet sur [OECD iLibrary!](#)

© OECD (2018), *Taxing Wages 2018*, OECD Publishing.

doi: 10.1787/tax_wages-2018-en